



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Annexe 3

Election **au Conseil communal** Législature 2021-2026 – 7 mars 2021

DECLARATION CONCORDANTE D'APPARENTEMENT

(une par groupe de listes apparentées)

Les mandataires soussignés déclarent, par la présente, que les listes ci-après sont apparentées .

LISTES :	MANDATAIRES :		
Dénomination	Nom	Prénom	Signature
.....
.....
.....
.....
.....

Rappel : Cette déclaration doit être déposée au greffe municipal au plus tard le jeudi 21 janvier 2021 à 12h00 précises (l'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis). Une fois déposée, elle est irrévocable.